



PLONGÉE DE NUIT



Quand ?

**Le mercredi 8 février 2017
de 20h45 à 21h30.**

Ce qu'il faut prévoir :

**Votre lampe de plongée
(éviter les phares puissants)**

Règle de sécurité :

**Durant l'extinction des lumières,
les apnées sont interdites dans le
grand bassin**

Contenu

- L'éclairage du grand bassin sera éteint et les palanquées procéderont à une plongée de nuit.
- Pour une bonne organisation, si vous êtes intéressé, signalez-vous à votre responsable de ligne d'eau. Prenez un scaphandre au local.
- Vous apprendrez les signes de nuit, le déroulement d'une plongée de nuit, les phénomènes lumineux liés à l'eau (réflexion, diffraction).

Bonne plongée